

COMPTE-RENDU DE L'AUDIENCE DU 30 AOÛT

Le 30 août, la Conférence des associations de professeurs spécialistes était reçue au Ministère de l'Éducation Nationale. Les représentants de la délégation¹ se sont entretenus avec Jean-Marc Huart (Directeur du cabinet), Julie Benetti (Conseillère auprès du Ministre) et Thomas Leroux (Conseiller aux affaires pédagogiques et aux savoirs fondamentaux).

Si les associations sont très attentives aux récentes annonces présidentielle et ministérielle, en particulier les projets de réforme du collège et du Lycée professionnel, la réforme du lycée et du baccalauréat était au cœur des échanges.

Après deux années fortement perturbées par les conséquences de la pandémie, empêchant une mise en œuvre de la réforme telle qu'elle était initialement prévue, élèves et professeurs ont besoin d'une visibilité calendaire. Cette clarté permet de programmer connaissances et méthodes afin de travailler de manière sereine et efficace. La priorité était le report des épreuves de spécialité au mois de juin.

C'est parce que nous sommes particulièrement soucieux de contribuer, via nos disciplines respectives, à l'élévation intellectuelle de nos élèves, convaincus de la nécessité de les faire progresser, afin qu'ils soient prêts à affronter l'enseignement supérieur, qu'il faut dresser un bilan lucide de la réforme. Si l'intérêt des différentes spécialités ne fait pas débat, les points de vigilance régulièrement signalés depuis trois ans sont toujours d'actualité :

- placer les épreuves de spécialité au mois de mars nous semble toujours dénué de pertinence, non seulement parce les élèves ne sont pas prêts, mais surtout parce que l'année de terminale doit être une année de formation jusqu'à la fin. Un tel calendrier favorise dispersion, démobilitation et absentéisme. Afin de limiter les contestations et surtout de garantir plus d'équité face à l'examen il est souhaitable que les élèves passent les mêmes épreuves au même moment, avec un seul sujet national.

Nous faisons également état du mécontentement de nos collègues dont les notes ont été modifiées et remontées, parfois jusqu'à trois point et qui l'ont découvert en se connectant sur Santorin.

- l'épreuve du Grand oral doit être repensée, afin que la forme ne l'emporte pas sur le fond : la maîtrise des savoirs, la capacité à répondre à des questions exigeantes, seules preuves d'un travail de qualité doivent être valorisées. L'épreuve doit être prise au sérieux et non pas vantée dans les médias comme un exercice où le bien parler suffirait !

- le contrôle continu provoque des tensions dans les lycées. Les revendications des élèves et des parents, la difficulté des élèves à se poser pour entrer dans les apprentissages, à fournir des efforts réguliers, à gérer les frustrations, dégradent la relation pédagogique. Nous en pointons les effets délétères, car le ministère a supprimé

¹David Boudeau (APBG), Jean-Luc Breton (APLV), Clotilde Furini (APSMS), Marie Perret (APPEP) et Christine Guimonnet (Secrétaire de la Conférence et Secrétaire générale de l'APHG)

toute réelle possibilité de sanctionner l'absentéisme stratégique lors des devoirs, comme les contestations de notes. Il ne nous place ainsi dans une situation où les diverses modalités d'évaluations sont soumises à des pressions pour que les notes soient orientées à la hausse, susceptibles de favoriser une forme de censure des professeurs dont l'expertise professionnelle est remise en cause.

Nos interlocuteurs nous ont apporté les réponses suivantes :

Jean-Marc Huart précise qu'aucune consigne visant à remonter des notes n'a émané du Ministère, que très vite, une enquête a été menée et une commission reconvoquée ; que si des erreurs de notes ont été constatées, elles sont à la marge (sur 17% des notes -lesquelles ?- 90% ont un écart entre 0,5 et 1 point). Il existe des outils pour identifier les écarts et il pose la question de l'harmonisation. Le contrôle continu n'a rien d'exceptionnel puisqu'il s'applique déjà en lycée professionnel et à l'université. Il rappelle l'existence des commission d'entente et d'harmonisation.

En ce qui concerne la place des épreuves sur le calendrier scolaire, Jean-Marc Huard nous indique que le ministre prendra rapidement sa décision et qu'il s'exprimera rapidement sur le calendrier du BAC 2023. Il précise cependant que les épreuves de spécialité doivent se tenir au printemps afin de permettre la préparation du Grand oral pour le mois de juin et intégrer ces notes sur Parcoursup. Devant notre insistance, et les arguments déployés (capacité de travail des élèves dégradé, contexte de manque de motivation devant la charge de travail...) il précise qu'il ne faut pas être « déclinistes » (même s'il a lui-même indiqué en liminaire les chiffres catastrophiques sur la maîtrise de la langue française et des calculs basiques par les jeunes élèves) et qu'il faut rechercher l'excellence pour nos élèves, la « juste exigence ». Le comité de suivi du baccalauréat doit se réunir fin septembre. L'objectif est de stabiliser le bac avec toute sa valeur, la finalité est la poursuite d'étude ».

Julie Benetti nous rappelle qu'avant la réforme du lycée et du BAC, nous étions un des rares pays de l'OCDE à ne pas y avoir intégré une part de contrôle continu. De plus, en rajoutant que se baser uniquement sur les notes de l'année ne semble pas suffisant pour que le dossier Parcoursup de l'élève soit complet et que le supérieur puisse avoir ainsi une idée complète du niveau de l'élève.

Nous ne pouvons que partager cette juste exigence mais nous maintenons que les consignes récurrentes de bienveillance lors des différentes étapes des corrections d'examen ainsi que des sujets différents (et forcément de difficulté inégale) par spécialité ne permettent pas de garantir l'équité nécessaire et indispensable pour l'obtention du BAC et l'accès raisonné et juste au supérieur via la plateforme Parcoursup. La crainte d'une « sacralisation » de la note de l'épreuve de spécialité pour l'accession dans le supérieur est bien trop grande, nous le voyons déjà avec une plus faible considération par les élèves et les familles, des disciplines du tronc commun vis-à-vis des enseignements de spécialité.